Voies Navigables de France
Direction territoriale Bassin de la Seine

Programme de dragage 2020

Fiche d'information : **C_2019_8_18**

Lot : C
UHC : n° 8 – Seine aval

Présentation de l'opération de dragage

Localisation et unité d'intervention:

Voies d'eau	Zone de sédimentation	Type voie d'eau	Bief	PK début	PK fin	Communes
Seine aval	ND la Garenne, aval écluses (pollué)	Rivière	Poses	161,300	161,740	Gaillon

Date et durée des travaux :

Les dragages sont prévus en octobre 2020.

Techniques employées pour le dragage :

Les dragages seront réalisés à la pelle mécanique.

Volume à draguer (en m³) et qualité des sédiments (m³) :

Volume (m³)	N° d'analyse	Seuil S1 dépassé (oui/non)	Propriétés HP4 ; HP5 ; HP 6 ; HP 7 ; HP 8 ; HP 10 ; HP11 et HP13	Test HP 14 : écotoxique (oui/non)	Type de sédiments (inertes, non inertes non dangereux, dangereux)
1137	2020-RBS-PK 161.500 20E069720-001	Oui	non dangereux	Non	Non inertes non dangereux

Prélèvements réalisés le 13/05/2020.

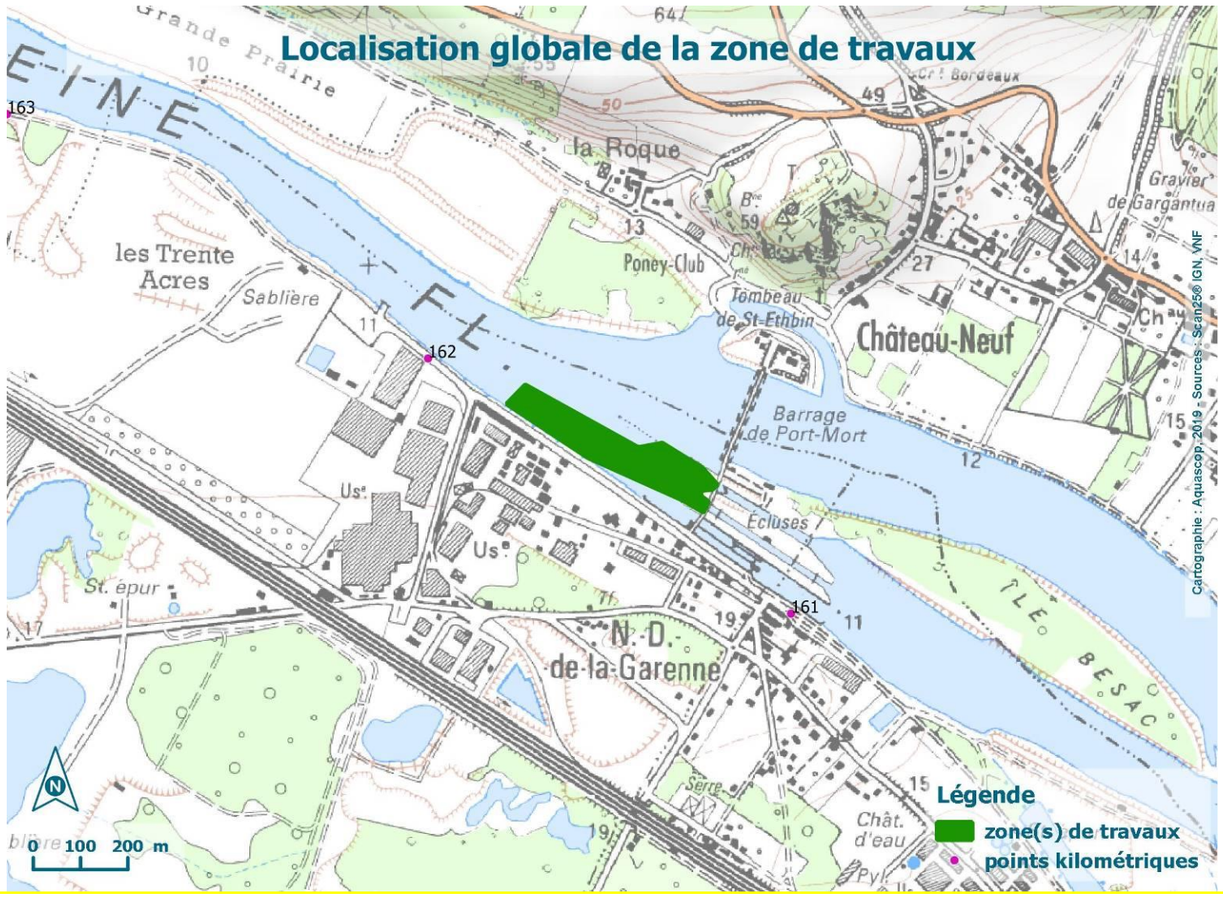

Localisation exacte des travaux – cartographie

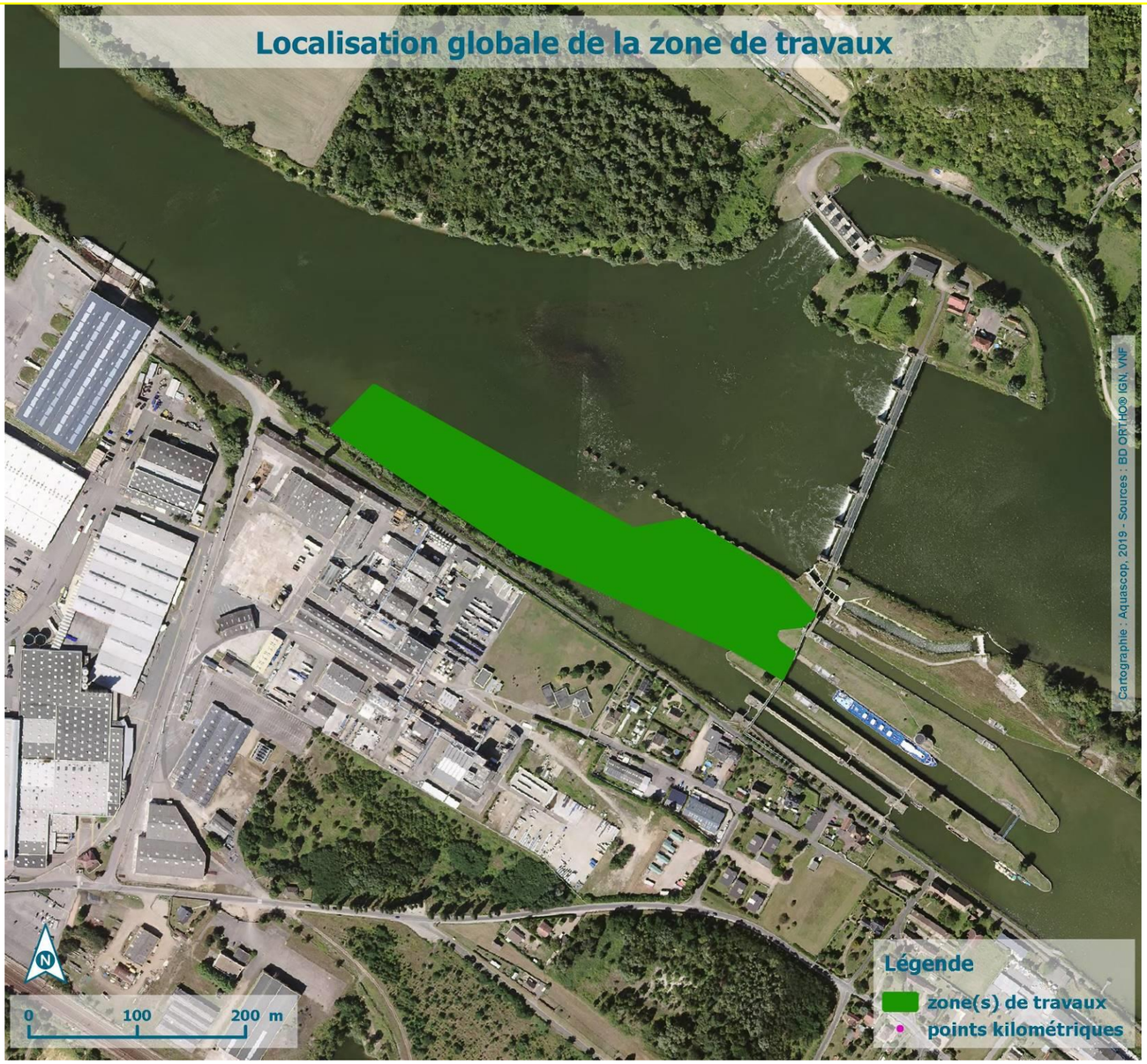

Enjeux de qualité d'eau

Type de voie(s) d'eau :

- Rivière :	◦ Grand gabarit	x
	◦ Petit gabarit	
- Canal :	◦ Grand gabarit	
	◦ Petit gabarit	
	◦ Annexe : rigole, fossé	
- Milieu :	◦ Urbain : habitat	
	◦ Rural	x
	◦ Industriel	x
	◦ Portuaire	

Risques identifiés :

- Présence d'un ou plusieurs Plan de Prévention Risque Inondation : X

27DDTM20120001 - PPRI SEINE - prescrit en 2012

- Présence d'un Plan de Prévention Risque Technologique : X

27DDTM20150003 - SYNGENTA
27DDTM20150001 - NUFARM
Approuvés en 2012. Effets thermiques, de surpression, toxique

- Présence d'un Plan de Prévention Risque Mouvement de Terrain :

Qualité d'eau d'après la DCE :

Masse(s) d'eau concernée(s)	Nom	Type	État chimique (objectif)	État écologique (objectif)	État chimique (actuel)	État écologique (actuel)
FRHR230C	La Seine du confluent de l'Epte (inclus) au confluent de l'Andelle (exclu)	Eaux superficielles Fortement modifiée	Bon état en 2027	Bon potentiel en 2021	mauvais	moyen

Périmètres de protection des captages :

	Localisation à moins de 100 m de la zone à draguer	Captage concerné	Type (souterrain / superficiel)	Référence arrêté
Périmètre de protection immédiate	non			
Périmètre de protection rapprochée	non			
Périmètre de protection éloignée	non			

Enjeux écologiques 1/2

Données sur les peuplements piscicoles :

Une station de pêche est située sur la Seine (03127370 - La Seine à Méricourt 4), environ 41 km en amont de la zone de travaux ; les dernières données disponibles sur le site http://www.naiades.eaufrance.fr datent de 2017. Les espèces principales sont la perche commune, la perche soleil et l'anguille. Les espèces secondaires sont le chevesne et le silure.
Une station de pêche est située sur la Seine (03174000 - La Seine à Poses 2), environ 39 km en aval de la zone de travaux ; les dernières données disponibles sur le site http://www.naiades.eaufrance.fr/ datent de 2016. Les espèces principales sont le gardon, la perche commune et l'anguille. Les espèces secondaires sont le chevesne la tanche et le goujon.

Type de berges :

Les berges sont constituées de palplanches.

Présence de frayères connues par la bibliographie – PK concerné – espèces identifiées :

Le cours principal de la Seine n'est pas concerné par l'arrêté relatif aux frayères du département de l'Eure (signé le 15/02/2013).
Des frayères potentielles à grande alose, truite de mer, saumon atlantique, lamproie marine, lamproie de rivière, lamproie de planer, brochet, chabot et vandoise ont été recensées en amont des écluses (GéoIF, ONEMA, point de présence des frayères des espèces des inventaires frayère au sens de l'article L432-3 du code de l'environnement). Aucune frayère à brochet - potentielle ou avérée - n'a été recensée à proximité immédiate de la zone de travaux (FDPPMA27, 2014, Etude du brochet en Seine).
Dans la zone de travaux, il est difficile de statuer pour la reproduction de la bouvière sans connaître la présence ou non de mollusques bivalves dans lesquels les œufs sont déposés. La présence de zones potentiellement propices à la reproduction du chabot et de la vandoise est possible.

Zonages d'inventaires et réglementaires concernés :

Zone de sédimentation	Thème	Type	Localisation à moins de 100m	Nom
ND la Garenne, aval écluses (pollué)	Écologie	ZPS *(Zone de protection spéciale)*	Non	
		ZNIEFF 2 *(Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II)*	Oui	230031154 - LES ÎLES ET BERGES DE LA SEINE EN AMONT DE ROUEN
		ZNIEFF 1 *(Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I)*	Non	
		ZICO *(Zone importante pour la conservation des oiseaux)*	Non	
		SIC *(Site d'intérêt communautaire)*	Non	
		APB *(Arrêtés de protection de biotope)*	Non	
		Ramsar *(zone humide d'importance internationale)*	Non	
		RNCFS *(Réserve nationale de chasse et de faune sauvage)*	Non	
		CEN *(conservatoire d'espaces naturels)*	Non	
		CDL *(Conservatoire du Littoral)*	Non	
		PN *(Parc national)*	Non	
		PNR *(Parc naturel régional)*	Non	
		RNN *(réserve naturelle nationale)*	Non	
		RNR *(réserve naturelle régionale)*	Non	
		RB *(réserve de biosphère)*	Non	
	Patrimoine culturel	Site inscrit	Non	
		Site classé	Non	

Enjeux écologiques 2/2

Espèces protégées :

Anguille (espèce non protégée mais figurant sur les listes rouges française et mondiale, en danger critique d'extinction), ide mélanote et vandoise ont été recensé aux stations RHP ; le brochet a été recensé à la station de Poses.
La bouvière a été recensé environ 6 km en amont (FDPPMA27, campagnes de pêches d'inventaire des frayères à brochet sur l'Eure et la Seine, 2018).
La présence de grande alose, truite de mer, saumon atlantique, lamproie marine, lamproie de rivière, lamproie de planer, brochet, chabot et vandoise a été signalée en amont immédiat des écluses (GéoIF, ONEMA, point de présence des espèces des inventaires frayère au sens de l'article L432-3 du code de l'environnement).

Synthèse des enjeux écologique et définition du degré de sensibilité environnementale :

⇨ **Le site de dragage a une forte sensibilité environnementale en cas de présence, au droit et jusqu'à 100 m en aval du site, d'un ou plusieurs des éléments suivants :**

Zone concernée	Présence de frayère (oui/non)	Présence d'une espèce faisant l'objet d'une protection réglementaire (oui/non)	Zonage d'intérêt écologique réglementaire (oui/non)	Périmètre de protection immédiat ou rapproché d'un captage AEP (oui/non)
ND la Garenne, aval écluses (pollué)	non	possible	oui	non

Sensibilité environnementale :

Le site présente une forte sensibilité environnementale du fait de la présence possible d'espèces de poissons protégées et/ou menacées. Le site est inclus dans 1 zone d'intérêt écologique (ZNIEFF).

L'intérêt de la ZNIEFF des Iles et berges de la Seine réside dans la présence de milieux aquatiques et de milieux humides (herbacés ou arborescents) rivulaires d'intérêt communautaires ; ces habitats sont relictuels compte tenu de la très forte pression anthropique exercée sur le fleuve Seine. Ces milieux sont susceptibles d'accueillir des espèces migratrices et sont attractifs pour toutes les espèces inféodées aux milieux aquatiques et humides.

Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Risques identifiés

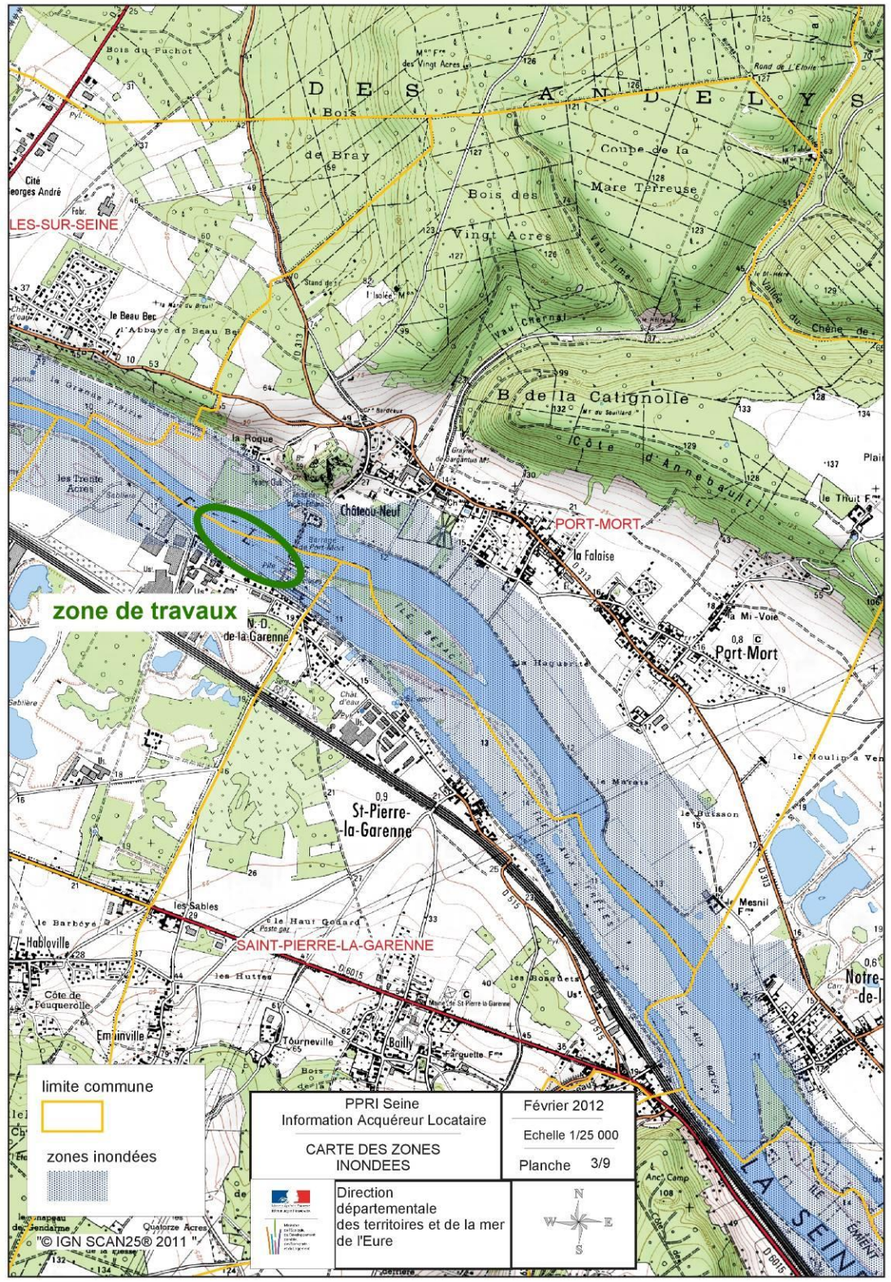

Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Risques identifiés

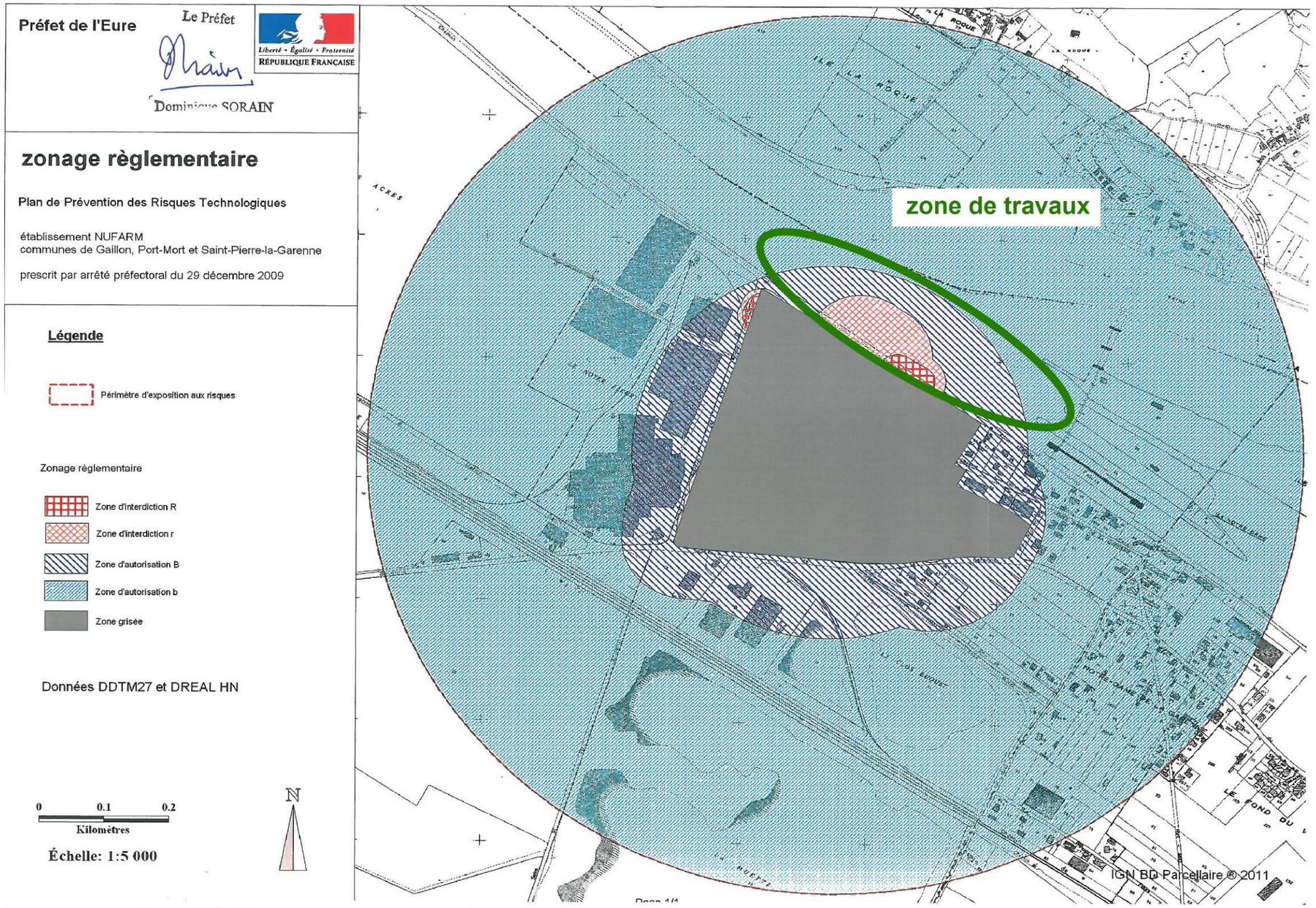

Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux écologiques

Zonages d'inventaires et règlementaires

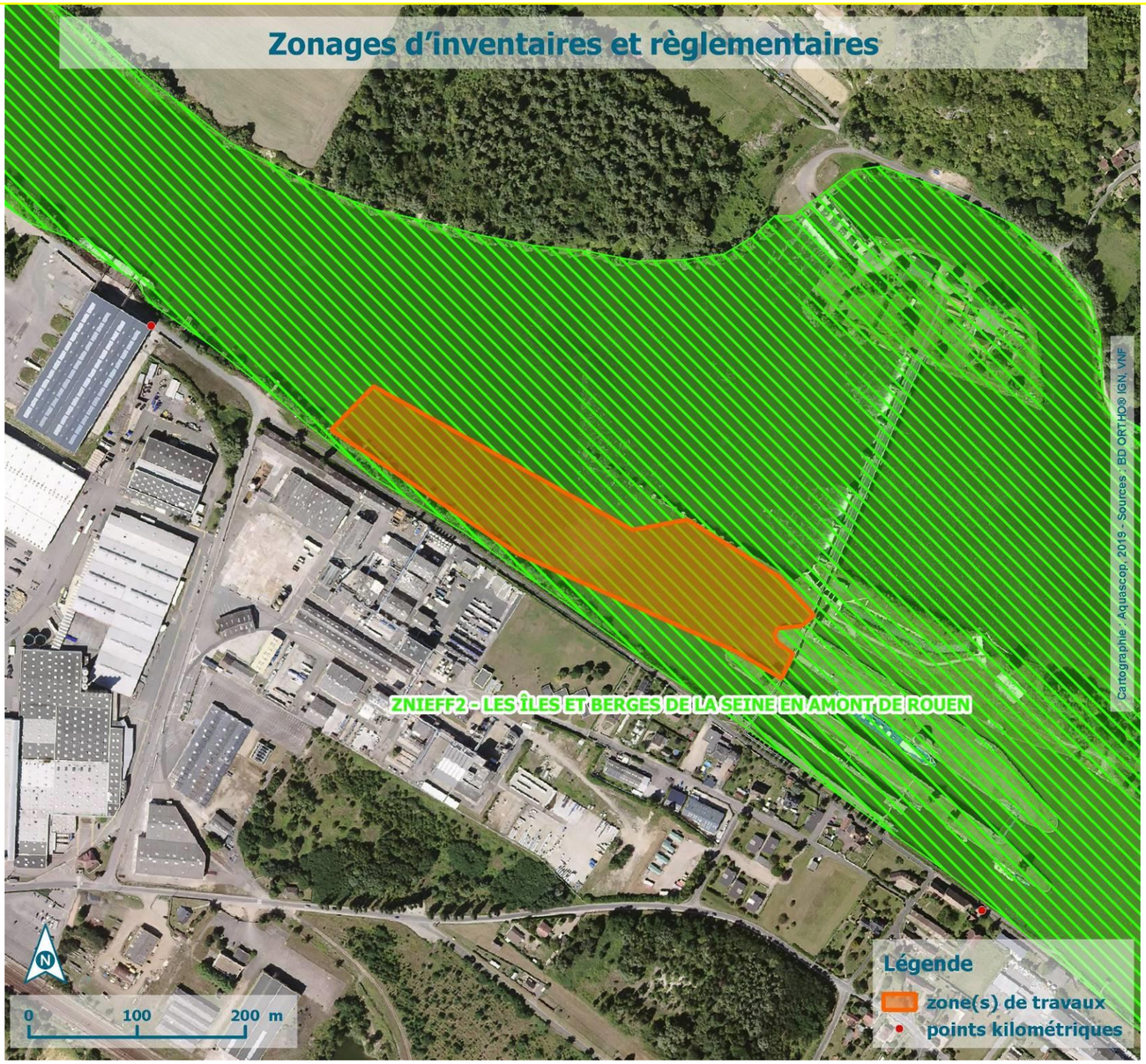

Mesures environnementales

Mesures de contrôle et de suivi :

- Mesure systématique de l'oxygène dissous, la température, le pH, la turbidité, mesures réalisées en surface et à mi-hauteur de la lame d'eau conformément aux prescriptions de l'arrêté,
- Utilisation d'une drague équipée d'un GPS (DGPS) lors des opérations de dragage,
- Arrêt des dragages si dépassement du seuil de :

MES	Oxygène dissous
≥ 70 mg/L	< 4 mg/L

Mesures réductrices :

- Mise en place d'un rideau anti-dispersion
- Réalisation des travaux en dehors de la période du 1er mars au 30 juin

Filières de gestion

Filière de gestion

	Volumes : (en m^3)
Valorisation	
- Aménagements paysagers	
- Renforcements de berges	
- Comblement de carrières	
- Comblement de ballastière	
- Compostage	
- Épandage agricole	
- Régalage	
Remobilisation dans le milieu	
- Remise en suspension	
- Nivellement	
Stockage	
- Élimination en centre de stockage (ISDI, ISDND, ISDD)	
Traitement préalable à la valorisation ou au stockage	1137

Localisation du site :

Traitement dans l'installation SOLVALOR à Sotteville-lès-Rouen. Installation ICPE autorisée (arrêté préfectoral du 22 janvier 2018.